Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 8 Rabiaa I 1446
11 Septembre 2024

N° 106

40ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2255**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce..... **2255**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2258**
Homologation de résolutions **2259**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2259**
Avis aux créanciers..... **2261**
Convocations
Sociétés anonymes **2263**
Actes Administratifs
Avis au public **2264**
Divers
Avis au public..... **2265**
Rectificatifs **2265**

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

Notice d'augmentation de capital

SOCIETE DE PROMOTION TOURISTIQUE HAMMAMET SA

Société anonyme

Au capital de 57.300.000 dinars

Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Tunis - Tunisie

Identifiant unique RNE : 1478140T

1- Dénomination : Société de promotion Touristique Hammamet SA.

2- Forme : Société Anonyme.

3- Capital social actuel : 57.300.000 dinars entièrement libéré.

4- Siège social : 70-72 Avenue Habib Bourguiba 1000 - Tunis.

5- Objet social : Hôtel classe touristique.

6- Durée : 99 ans.

7- Dépôt préalable : Un exemplaire du PV de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 12 août 2024 enregistré à la recette des finances Avenue Habib Thameur 1000 - Tunis en date du 3 septembre 2024 sous le numéro 24502978 et suivant la quittance numéro M053698, ayant décidé de l'augmentation de capital et qui a été déposé au Registre National des Entreprises, en date du 5 septembre 2024 sous le numéro AC011272024.

8- Montant de l'augmentation et le nombre d'actions à émettre : Le montant est de cinquante neuf millions cinq cent mille (59.500.000) dinars divisé en cinq millions neuf cent cinquante mille (5.950.000) actions de dix (10) Dinars chacune à souscrire Intégralement en numéraire, à libérer totalement lors de la souscription.

9- Valeur nominale et d'émission des actions : Dix (10) Dinars chacune.

10- Apports en nature : Aucun.

11- Avantages particuliers stipulés dans les statuts : Aucun.

12- Tout titulaire d'action(s) libéré(s) du (des) versement(s) exigible (s) est admis aux assemblées générales sur Justification de son Identité. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède et représente d'actions.

13- Répartition du résultat : Après constitution des réserves légales, l'assemblée générale ordinaire décide de l'affiliation des Sommes dont elle à la disposition.

14- Le délai ouvert pour la souscription est de quinze jours à compter de la publication légale de cette notice au Journal Officiel de la République Tunisienne. La souscription peut être clôturée par anticipation en cas de souscription de la totalité de l'augmentation avant l'expiration de ce délai.

2024T00854SANB2

Société SIMITHU ART IMMOBILIERE SA

Société anonyme SA

Capital social : 600 000 dinars

Matricule fiscal : 1546946H/A/M/000

Siège social : Résidence Ines Avenue de la Terre, Centre urbain Nord 1003 Tunis

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 8 Novembre 2023 enregistré à la recette des finances Charguia le 14/11/2023 sous le n°23508959 Quittance n°M116303 ; les décisions suivantes ont été prisent à l'unanimité :

- Augmentation du capital social de 600 000 dinars à 705 000 dinars

- Par conversion de créances de 105 000 dinars.

Un projet d'augmentation a été déposé au registre national des entreprises le 4/6/2024, sous le numéro de quittance 202466864.

Délai de souscription 15 j de la parution au jort avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale avant l'expiration du dit délai.

2024402251SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

«SOCIETE NOUVELLE DE DECOR ET PLATRE»

«SONODEC» en liquidation

SARL au capital de 1.000 dinars

Route Saltnia km 7.5 Sidi Bouali n°115 sakiet eddaier - Sfax

M.F : 1275312V/A/M/000

Suivant PV de l'AGE en date du 02/12/2023 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 4/12/2023, sous le n°23506814, Qn°M007504, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises de Sfax le 5/12/2023 sous le n°2023182623, les associés ont décidé la clôture et la cessation d'activité de la société à partir du 02/12/2023 et la nomination de Mr Ilyes REBAI titulaire de la CIN n° 08798569 liquidateur de la société.

En date du 01/3/2024, les associés réunis en AGE ont approuvé le rapport liquidateur, le PV a été enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés de Sfax le 23/5/2024, sous le n° 24702938, Qn°M003244, dont un exemplaire de chacun est déposé au registre national des entreprises de Sfax le 30/5/2024 sous le n°202465150 en date du 27/8/2024 a été enregistré l'Arrêt définitif d'activité au registre national des entreprises de Sfax sous le n°202492731.

2024X01137SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés le 30/7/2024 sous le n° 24202207 Quittance n°M051870 les héritiers de Mr Fayçal Chérif sa veuve Salma Habbachi et ses filles Nour et Aya chérif ont vendu à Maram ben Meftah le fonds de commerce sis au

57 Av Taieb Mhiri destiné à la vente de produits de nettoyage Immatriculé au RNE sous le n°0611973x. Toute opposition doit être signifiée à l'acheteur sis au 33 rue de la Mecque cité Jawhara Mégrine dans un délai de 20 jours à partir de la publication de la vente au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée aux Journaux la Presse et Essahafa le 9/9/2024.

2024T00850FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte ssp du 31/7/2024 enregistré à la recette des finances du Lac Tunis le 4/9/2024 sous n° 24207702 Quitt n°M091161 Mr Atef Zribi C.I.N n°04695590, a vendu à Mme Amel Mhamdi tout le fonds de commerce du local commercial sis à Tunis résidence la merveille du Lac rez-de-chaussée magasin n° 4 Lac 2. Les oppositions doivent être adressées entre les mains du vendeur de ce fonds Mr Atef Zribi 36 rue des Jardins Sidi Hssine dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication aux journaux Echourouk et le Quotidien le 7/9/2024 et au jort le 7/9/2024.

2024T00855FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte SSP en date du 5/7/2024 enregistré à la recette des finances Sidi Hassine le 17/7/2024 sous le n°24202935 la société SOGEMES a cédé à Mr Mourad Labouz la totalité de fonds de commerce sis au 17 bis Bv 7 Novembre cité Ezzouhour Tunis (réparation et construction métallique), les oppositions seront adressées à l'acquéreur Mr Mourad Labouz sis à Ezzahra ben Arous 5 rue Zouheir Essefi dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis au jort. Cet avis a été publié aux journaux Echourouk et le Quotidien du 7/9/024.

2024T00856FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé «par maître Mourad Hajjaji avocat à la cour d'appel sis au 39 Avenue Habib Bourguiba Médenine», avec signature légalisée le 02/8/2024 enregistré à la recette des finances de Médenine le 02/8/2024 enregistré n°24204872, reçu n°M073472, Mme Mabrouka Bent Belgacem Rahmani a vendu tout le fonds de commerce destiné à la «Vente GSM et Accessoires Téléphones» situé à la rue de Zarzis Médenine avec tous ses éléments physiques et moraux à Mr Belgacem Ben Said Hajjaji.

Toute opposition est recevable au local concerné dans un délai maximum de vingt jours de la date d'édition de cette annonce au journal officiel de la République Tunisienne.

2024R02272FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 23/8/2024 enregistré à la recette des finances de Houmet Esouk Jerba en date du 26/8/2024, N° de quittance M092477 N° d'enregistrement 24205857, Mr Abdesalem Ben Mohamed Ben Latif Bouabid a vendu à Mr Slim Ben Abdelaziz Ben Mohamed Essid, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente produits alimentaires, dans le local sis à sidi Zayed Route touristique Houmet Esouk Jerba.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de maître Karim Abassi à son bureau sis à l'Avenue Salah ben Youssef Houmet Esouk Jerba sans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 30/8/2024.

2024R02296FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 21/8/2024 enregistré à la recette des finances de Houmet Esouk Jerba en date du 26/8/2024, N° de quittance M092470 N° d'enregistrement 24205856, Mr Said ben Mohamed Ben Latif Bouabid a vendu à Mr Slim Ben Abdelaziz Ben Mohamed Essid, la totalité du fonds de commerce avec tous éléments corporels et incorporels, destiné vente produits alimentaires, dans le local sis à sidi Zayed Route touristique Houmet Esouk Jerba.

Toutes les oppositions sont à recevoir entre les mains de maître Karim Abassi à son bureau sis à l'Avenue Salah ben Youssef Houmet Esouk Jerba Dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Achourouk le 30/8/2024.

2024R02297FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé daté le 18/7/2024 enregistré à la recette des finances de Nouvelle Madina en date du 02/8/2024, N° de quittance M060544 N° d'enregistrement 24204076, Mme Sana Bent Belgacem ben Ahmed BOUKHRIS a vendu à Mme Samar Bent Khlifa ben Hssan Herch, la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels, destiné vente fruit secs sis à l'avenue Habib Thameur n°10 Ben Arous.

Toutes les oppositions sont à recevoir à l'adresse du fonds de commerce dans le délai de 20 jours à partir de la date de la publication de cet avis au J.O.R. T.

Cette annonce a été publiée aux deux journaux Achourouk et le Quotidien le 6/9/2024.

2024R02300FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu, d'un acte de vente d'un fonds de commerce en date du 15/7/2024 enregistré sous le n°24201428 et quittance n°M051393 à la recette des finances El Jem le 30/7/2024, Mr Mohamed Ben Ali El Jihaynawi, titulaire de CIN n°02055467 délivrée le 02/12/2021 a cédé à la société Wafa de Commerce titulaire de carte d'identité fiscale n°1502392F sise à la route de Ceinture Eljem représentée par son gérant Abderazak Hamzaoui, titulaire de la CIN n°02040914 délivrée le 01/8/2023, la totalité du fonds de commerce sis à la route de Ceinture El Jem Mehdia avec tous les éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent être faites entre les mains de l'acheteur à l'adresse de la société dans un délai de vingt jours de la publication de cet avis au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le «Quotidien» du 26/8/2024.

2024S01080FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 21/8/2024 enregistré à la recette des Finances de Sahline le 02/9/2024 quittance n°M034732, Monsieur Wajdi Jaidene a vendu à Monsieur Mohamed Ridha Abed la totalité de l'un quart de fonds de commerce concernant «Café Flamant Rose» sis au complexe résidentiel et commercial «El Mandra» local n°53 et n°54 Avenue Farhat Hached Sahline.

Les oppositions doivent être déposées entre les mains de Houda Chriti qui acheté à sa droite réside Rue Ibn Rachikh n°319 Cité Azzouhour Sousse dans un délai de 20 jours de cet avis.

L'annonce est publiée le 5/9/2024 au journal «Essahafa».

2024S01136FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 3/7/2024 et enregistré à la recette des finances de Sfax le 8/7/2024 sous le numéro quittance M075202 et numéro d'enregistrement 24202876, Mr Mourad Jerbi, titulaire de la CIN n°05257937 et Mr Meher jerbi, titulaire de la CIN n°01314962 et Mr Sabeur Jerbi, titulaire de la CIN n°05281092 et Mme Moufida jerbi, titulaire de la CIN n°05283028 et Mme Monia Jerbi, titulaire de la CIN n°1304098, ont vendu à Mme Hikmet Chaari, titulaire de la CIN n°01193746, la totalité du fonds de commerce exploité en commerce de tissus et des vêtement sis à n°5 souk Beb Eljebli Sfax.

Les oppositions sont reçues dans un délai de 20 jours chez l'acheteur au local sis au n°5 souk Beb Eljebli Sfax.

Un extrait a été publié au Journal Chourouk du 7/9/2024.

2024X01135FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé rédigé par Maître Faouzi Hattay, avocat signé le 23-8-2024 enregistré à la Recette des Finances Diar elwafa Sfax le 3-9-2024 quittance n°M088316 entre Fethi Dhouib, vendeur, adresse imprégnée nommée «new day» imm njeh rue Sakiet Sidi Youssef Sfax et Lotfi ben Mouhamed Ibn Zina, acheteur adresse imprègne nommé "new day" imm njeh rue sakiet sidi yousef Sfax. Les oppositions seront reçues chez le vendeur à l'adresse rue Sakiet Sidi Youssef Sfax vingt jours après la publication au JORT.

Cette annonce est parue aux quotidiens Assabeh et le Temps du 7-9-2024.

2024X01139FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat daté du 14/8/2024, enregistré à la recette des finances de Bab Suika sous n°24202702 quittance 64717, Mr Ahmed Ben Mohamed Thebit titulaire de la CIN n°00126164 a vendu à Mr Khaled Ben Fathi Melki titulaire de la CIN n°08744135 la totalité du fonds de commerce de maroquinerie, sis au 46 rue des Glacières à Tunis.

Les oppositions se font 20 jours après publication au JORT chez maître Mannai Hajer avocate sise au 31 rue Ali Belhouen.

Cet acte a été publié dans les journaux "Essahafa et La Presse" en date du 31/8/2024.

2024402253FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suite à un acte sous seing privé daté le 01/8/2024 et enregistré à la recette des finances d'Ariana le 29/8/2024 reçu n°M097821 enregistrement n°24205824 Monsieur Mahdi Fouad ben Mostfa Lotfi Ben Touhemi el Marzougui cède à Monsieur Mohamed Ali El Rajhi la totalité du fonds de commerce représentant un restaurant situé à la Rue de Garas n°17 Ariana El Madina.

Les oppositions se font entre les mains de Monsieur Mohamed Ali Ben Mohamed El Arbi Ben Enouri El Rajhi dans son adresse située au 14 rue chahid Farhat ben Afia El Manar 2 Tunis dans un délai de vingt jours de la date de publication de cette annonce au Jort.

Un précédant avis est paru dans le journal «Le Quotidien» le 4/9/2024.

2024402254FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré le 12/8/2024 à la recette des finances de Bizerte sous le n°24203509, quittance n°M 049607, Safia Saana a vendu à Imen ben Hamouda le fonds de commerce à usage pour vente des produits médicaux et paramédicaux au local sis à la rue Khalil Fouchali lotissement Guerfali Bizerte.

Les oppositions doivent être formulées entre les mains de la vendeuse Safia Saana domiciliée au 08 lotissement Azib corniche Bizerte dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis est publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien le 23/8/2024.

2024402255FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé du 3/9/2024 enregistré à la recette des finances de Carthage le 4/9/2024 quittance n°M101224 enregistrement n°24203043, Monsieur Feleh Sahben domicilié au 24 rue Sakiet Sidi Youssef Ezzahra Ben Arous a vendu à monsieur Raouafi Ahmed en sa qualité de représentant de la société TERRE DES PERROQUETS (SUARL en cours de constitution) la totalité du fonds de commerce "Le Perroquet Vert" sis au 88 rue Tarek Ibn Zied El Yassmina Carthage Tunis conçu comme un café.

Les oppositions sont recevables entre les mains de l'acheteur au domicile élu fixé à l'adresse du fonds de commerce sus indiquée dans un délai de vingt jours à partir de la date de publication de cet avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée au journal Echourouk le 6/9/2024.

2024402259FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de la Goulette le 02/9/2024 quittance n°M104631, enregistrement n°24207269 et rédigé par Maître Samah Rezgui en date du 30/8/2024, monsieur Farhat Ben Mohamed Ben Abdallah EI-Ayeb a vendu la totalité du fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité dans le local situé au 181 Av. Habib Bourguiba, le Kram, et destiné à tous types de commerce, à monsieur Houssem Eddine Ben Ahmed Ben Haj Ibrahim BOUHAJJA. Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains du vendeur demeurant à l'Av. Habib Bourguiba n°181 - Le Kram, dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée aux journaux "la Presse" et "Assahafa" pour le 6 septembre 2024.

2024402260FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente d'un fonds de commerce signé le 3 septembre 2024 enregistré à la recette des finances Mourouj le 4/9/2024 enregistrement n°24204681 quittance n°M073663.

Mr. Yasser Ben Kamel Ben Khmaiis Zouaoui titulaire de la C.I.N n°07156613 gérant de la société «Kenzo Technologie» a vendu à la société «YSN STORE» en cours de constitution son gérant Mr. Yessine Ben hssine Gasmi titulaire de la C.I.N n°07171095 le fonds de commerce destiné pour la réparation et la vente des GSM sis au 21 résidence du parc Mourouj5 Ben Arous.

Les oppositions doivent être reçues au bureau de Maître Ahmed M'hadhbi Avocat sis au 21 rue Malta Sghira Bureau n°7 Tunis et ce dans un délai de 20 jours à partir de la publication au JORT.

Cet article a été publié au journal Le Quotidien du 14 septembre 2024.

2024402264FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 12 ,14,15,16 Juillet 2024 enregistré à la recette des finances de BIZERTE le 22 Juillet 2024 sous le n°24305460, quittance n°M068637, messieurs Jlassi Hedi, Jlassi Hamed, Jlassi Fatma, Bejaoui Asia, Jlassi Yassine, Jlassi Sana, Jlassi Rahma et Jlassi Anis demeurant Sidi Ahmed Bizerte, ont loué à la Société méditerrané ITALIE demeurant à l'Avenue Ahmed Tilli Bizerte, le fonds de commerce destiné en tant que toutes activités commerciales sis au 64 Avenue Habib Bourguiba Bizerte moyennant un loyer mensuel de deux mille huit dents dinars et pour une période allant du premier août 2024 au fin juillet 2029.

Le présent avis a été publié au journal le Quotidien du 20 Août 2024.

2024T00840FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 17/5/2024, enregistré à la recette des finances quai Tarek Ibn Zied Bizerte le 24/5/2024 sous le numéro 24304085 selon quittance n°MO51786. Mr. Hafedh Manzli, titulaire de la CIN n° 08908799 et demeurant à cité Andalous Bizerte, a loué à Mr. Alabasi Mechrgi, titulaire de la CIN n° 01500962, demeurant 85 cité atahrir Tunis le fonds de commerce exploité actuellement comme Cafeteria et vente de boissons et de glaces, sis Place 13 Janvier 1952 Près du marché du légumes Bizerte.

Le présent avis a été publié aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 9/7/2024.

Toute opposition doit être faite entre les mains de Maître Fethi Mokdad, titulaire de matricule fiscal n°459362 S, à son Etude sise 14 rue du Martyr Mohamed Rjiba Bizerte, dans le délai de vingt jours qui suivent la publication du présent avis au journal officiel de la République Tunisienne.

2024T00848FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Avis

D'après le procès-verbal de l'assemblée générale constitutive de l'association pour le développement agricole de Chareb groupes de Jmaiin (première constitution) tenue le 23/4/2024 enregistré à la recette des finances d'el hamma le 25/4/2024 sous le n°M027256.

Il a été convenu ce qui suit :

1- Choisir de nommer le complexe : Complexe de développement agricole le regroupement des Jmaiins de Chareb, son siège social Bradaa N°18 CHAREB L'HAMMA OUEST GABES

2- La sélection de membres est suivant :

- Hédi ben Mustapha Saoudi : Président

- Habib Ben Jumaa Jamai : Trésorier

- Abdelaziz Ben Mokhtar Jamai : Membre.

2024R02184APSF1

Constitution d'un groupement agricole

Selon assemblée générale datée le 25/10/2023 il a été constitué un groupement agricole

Nom de Groupement : Groupement agricole et de pèche Elmharat

Adresse : Cité Awled Yahya Douz Chargui Douze Sud Kbeli

Zone d'intervention : Cité Awled Yahya DOUZ Chargui

Objectifs : Développer la productivité des exploitants agricoles de la région.

Membres :

Présidente : Mr Fathia Bent Taher Belhadef

Trésorière : Mme Raja Ben Mansour.

Secrétaire générale : Najla Bettaher.

2024R02299APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Amicale des Agents et Cadres de la SNIPE- la Presse

Siège : 17 Rue Gary Baldi, Tunis.

Objectifs :

- Offrir des services sociaux aux adhérents

- Assister les adhérents lors des événements sociaux

- Etablir des relations avec des associations ayant des objectifs similaires.

Membres :

- Lotfi Ben Snoussi : Président

- Khalil Bahroune : Secrétaire général

- Dorsaf Ben Attia : Trésorière

- Moncef Awissaoui : Vice-président

- Samiha Hilali : Secrétaire générale adjointe.

2024402228APSF1

Homologation de résolutions

Avis

La réunion extraordinaire des propriétaires de la résidence des Emirs à la corniche de la plage Essir à la Chebba qui c'est déroulée le samedi 27 juillet 2024 et dont le compte rendu est enregistré à la recette des finances de la Chebba à la date de 29 juillet 2024 (reçu n°038774, enregistrement n°24801063) a permi la formation du compte suivant :

- Mohamed Mkacher : Président

- Chokri Karray : Secrétaire général

- Marouen Ben Hsouna : trésorier

- Mohamed Kelabi : Membre

- Mohamed Ben Mansour : Membre.

2024402106APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques d'un Immeuble immatriculé

Etude Me Nizar Balhouane

Avocat à la cour de cassation

Sise à Rue de la révolution Menzel Temime

1/ Le saisissant poursuivant : Rafik Hédi Ben Sghaier Baccouch, n'ayant pas un registre de commerce, ayant élu domicile au bureau du Me. Nizar Balhouane, avocat à la cour de cassation sise à la Rue de la révolution Menzel Temime.

2/ Le saisi : Chokri Ben Youssef Mtar, résident à Belzdine, délégation de Menzel Temime, gouvernorat de Nabeul, n'ayant pas un registre de commerce.

3/ Le bien saisi : la totalité de l'Immeuble nommé 'Demnet el mokhtar' objet du titre foncier n°577708 Nabeul, composé de la parcelle n°1038, situé au secteur Menzel Hor, délégation de Menzel Temime, gouvernorat de Nabeul, d'une superficie totale de 20390 m², de 20390 parts, et selon le rapport de l'expert Karim Chakroun du Mai 2024, ceci est un terrain nu, de nature agricole, situé en dehors du plan d'aménagement Urbain de Menzel Hor, entouré de vignes épineuse, préparé essentiellement pour les cultures Irriguées, ayant un forage d'eau négligé au sud Est, et un autre fonctionnel au nord Est, à coté il y a une chambre de moteur et un réservoir. La totalité du terrain est loué par Taoufik Lajnef.

4/ La valeur mise à prix : suite à une ordonnance sur requête n°99655 délivrée par le tribunal de première instance de Nabeul le 13/3/2024, l'expert Karim Chakroun, a évalué dans son rapport du Mai 2024, la valeur mise à prix du bien Immobilier objet de saisi à 244 680 000 Dinars (deux cent quarante quatre mille six cent quatre vingt dinars).

5/ Date et lieu de l'adjudication : Lundi le 7 octobre 2024 (7/10/2024) à 09 h du matin et le suivant, à la circonscription des ventes aux enchères du tribunal de première Instance de Nabeul.

6/ Date de la visite du bien Immobilier objet de l'adjudication se déroule chaque jour pendant les heures de travail.

Observations :

A/ Si l'acheteur est un étranger il doit avoir une autorisation préalable de monsieur le Gouverneur de Nabeul pour participer à l'enchère.

B/ Tous ceux qui souhaitent enchérir, doivent fournir au minimum un tiers de la valeur de la mise à prix aux Fonds de dépôt et fonds fiduciaire à la recette des finances de Nabeul selon la loi.

C/ La participation à l'enchère n'est possible qu'à travers un avocat.

Le présent avis est publié au Journal 'Echourouk' en date du 4 septembre 2024 sous le FC24/19238.

2024T00845VEPA1

Vente aux enchères publiques

Cabinet de Maître Imed Hachicha

Avocat près la cour de cassation

8 rue El Idrissi Tunis

Tél.: 71 33 97 59 & 98 32 25 62

hachichaimedavocat@gmail.com

MF : 000PA509587N

Le poursuivant :

AMEN BANK société Anonyme représentée par son président directeur général dont le siège est à Tunis Avenue Mohamed V R.C N°B176041996 Tunis (en sa qualité de créancier hypothécaire).

Débiteur principal : La société Alutec, RC : B110151199 siège social zone industrielle Bouficha.

La partie saisie :

Raouia Bent Rhaim Ben Ahmed El Kallel cin 01344125 demeurant lotissement Omar El Khaem El Mrezga Hammamet.

Caution hypothécaire Ali Ben Mohamed Ben Hadj Mahmoud Sahnoun directeur financier cin 01016688 demeurant à la cité AFH 1 rue Ismailia Nabeul.

Avocat poursuivant :

Maître Imed Hachicha 8 rue El Idrissi Tunis.

Désignation de l'immeuble mis en vente :

La totalité de la propriété objet du TF 539047 Nabeul dénommé Essalama d'une superficie 09a 43 ca situé à la cité AFT lotissement el Khayem n°60 El Mrezga Hammamet nord limité par

le lot n°64 et le lot 57 et oued sidi khlass constitué d'une villa de deux étages le rc est constitué d'une entrée, salon, salle à manger suite parentale, cuisine, le 1er étage est constitué d'un hall et trois suites la superficie couverte est de 665 m² tel que plus amplement détaillé au rapport de l'expert judiciaire selon l'ordonnance sur requête.

Mise à prix :

2.600.000.000 dinars suivant expertise judiciaire frais de procédures en sus.

Date et lieu de la vente :

Les enchères auront lieu devant la chambre des criées du tribunal de première instance de Grombalia le lundi 14/10/2024 à partir de 9h du matin.

La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine.

Pour de plus amples informations s'adresser à l'étude de l'avocat poursuivant ou au greffe du tribunal de première instance de Grombalia et prendre connaissance du cahier des charges.

On ne peut participer aux enchères qu'après consignation du tiers de la mise à prix et par voie d'Avocat.

Pour participer aux enchères les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2024T00852VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet Maître Kamel Ben Fredj

Avocat à la cour de cassation

27 Bis, Rue de Liban Tunis

Tél : 71280156

Fax : 71280092

MF : C818492

Partie poursuivante : Lassaad Khlifi CIN n°00486581 du 3/11/20215 son adresse élu chez Maître Kamel Ben Fredj, 27 Bis, rue de Liban Tunis.

Partie saisie : Naceur Grine, CIN n°03143868 du 31/8/2015, demeurant à Bardo centre Num 8 immeuble 16 Bardo, Tunis.

Avocat poursuivant : Maître Kamel Ben Fredj, 27 bis, Rue de Liban Tunis.

L'immeuble saisi : Les parts indivises soient 4271 parts revenant à la partie saisie dans l'immeuble objet du titre foncier num : 639767 Nabeul dénommé "Maksam Numéro 270", d'une superficie de 16146 m². Il s'agit d'un lot de terrain de 4271 m² contenant des bâtiments à usage d'habitations et industriel et des loisirs et d'un stade de football sis à Turquie Grombalia.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à : 1583885 d 000.

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le lundi 7/10/2024 à 9 H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Grombalia.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du 1/3 du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour d'amples renseignements contacter l'Avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Grombalia.

2024T00857VEPA1

Vente aux enchères publiques

A la suite d'une saisie Immobilière

L'adjudication aura lieu jeudi le dix sept octobre deux mille vingt quatre (17/10/2024) à partir de 9h du matin à l'audience des criées du tribunal de première instance de Sousse 1.

Partie poursuivante :

Mr Ennouri Ben Ameur Ben Saleh, demeurant à Rue Les Oranges Khezema Sousse, titulaire de la CIN n°05004064 délivrée à Tunis le 30/3/2019.

Partie saisie :

Mr Lazher Ben Mouhamed Mizouri, demeurant à la Rue Mawssel N 20 Sahloul 1 Sousse titulaire d'une CIN n° 08474434 délivrée à Tunis le 13/01/2016

L'avocat poursuivant : Maître Hédi Ben Rejeb avocat à la cour de cassation sis à la Rue 22 janvier 1952 Sousse matricule fiscal n°0683202E.

Désignation de l'immeuble saisi :

La totalité des parts indivises soit (146,333 parts de l'ensemble de 439 parts) revenant à Mr Lazher Ben Mouhamed Mizouri dans la propriété dite "ALJAMAL" objet de titre foncier n°92490 Sousse Parcelle n°2244, qui consiste en un terrain clôturé situé à la Rue Mouhamed Ben Othmen Sahloul Sousse destiné à construire comportant un rez-de-chaussée dont la superficie couverte est à l'ordre de 254 m² surélevé sur des piliers en béton armée, sol en béton, les murs en pierres et en briques.

Mise à prix :

La mise à prix des parts indivises est estimée à cent quatre vingt quatorze mille huit cents trente trois dinars (194833 d 000) suivant expertise de Mr Fethi Najjar désigné par une ordonnance sur requête émise par le président du tribunal de 1ère instance de Sousse n°14667 daté le 8/02/2024.

La visite de l'immeuble saisi se fait pendant l'horaire administratif et conformément à la loi.

Pour de plus amples renseignements tout intéressé peut prendre connaissance du contenu du cahier des charges soit au tribunal de première Instance de Sousse 1 soit à l'Etude de l'avocat poursuivant Maître Hédi Ben Rejeb sis Rue 22 janvier 1952 Sousse.

2024S01137VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Noura Majdoub

Avocate

Rue Aboulkacem Echebbi

Immeuble Rex Palace 1er étage bureau 101 Sfax (tél : 74221230)

La partie poursuivante : Société mode de confection SURL, RNE E1237389, sise à la route Saltnia Km 4 Sfax, domicile élue étude Maître Noura Majdoub demeurante à la rue Aboulkacem Echebbi immeuble Rex palace 1er étage bureau 101 Sfax.

La partie saisie : Jamel Hentati, commerçant CIN n°01031602 demeurant au magasin "Nadine : vente de prêt à porter" Nasria résidence Omar Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Noura Majdoub, rue Aboulkacem Echebbi immeuble Rex palace 1er étage bureau 101 Sfax, Matricule fiscal PA796589/P.

L'immeuble saisi :

La moitié dans l'indivision soit 263 parts de la totalité de 526 parts dans l'immeuble objet du TF n°68247 Sfax dénommé «OLFA» d'une contenance de 526m² sis à la route Tunis Km 7 Sfax sur le bas-côté de l'impasse.

L'immeuble est délimité du coté sud par Jamel Hentati auparavant, du coté nord par Ahmed Chaabene, du coté est par Mohamed Kallel et du coté ouest par Elhchicha d'une part et par une entrée d'où la sienne de l'autre.

L'immeuble clôturé de trois cotés, consiste en un terrain nu.

Mise à prix : (79.000.000 dinars) frais en sus.

La date et lieu de la vente : lundi le 14/10/2024 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine sauf dimanche, à partir de 10h du matin jusqu'au 17h.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocate poursuivante Maître Noura Majdoub ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2024X01136VEPA1

Vente aux enchères

Cabinet Maître Grami TOUHAMI

Avocat près la cour de cassation

02, Avenue de Franc 1er étage Béja

Les poursuivants : Kamel, Samira et Lamya, fils de Fadhlaoui Medini, demeurant au n°04 Rue Hédi Chaker, Amdoun gouvernorat de Béja.

Partie licitée : Samir fils de Fadhlaoui Medini demeurant à l'Avenue Habib Bourguiba Zahret Medyen, délégation de Amdoun gouvernorat de Béja.

Immeuble mis aux enchères : L'immeuble consiste en une parcelle de terre de forme oblique d'une superficie de 708 m². Ledit immeuble est sis à l'angle de l'Avenue Habib Bourguiba, au carrefour du Maghreb arabe à la localité de Zahret Medyen Amdoun gouvernorat de Béja, comprenant une maison (au rez-de-chaussée) à usage d'habitation ayant une superficie totale de 165 m² contournée par des espaces vides. Il existe sur la façade ouvrant sur l'avenue Habib Bourguiba 03 locaux commerciaux d'une superficie totale de 43 m². La totalité de l'immeuble est limitée du coté Nord par le terrain de Béchir ben Belgacem. Du coté de l'est : une route. Du coté sud : Avenue Habib Bourguiba. Du coté de l'ouest : un bâtiment revenant au conseil régional du gouvernorat de Béja. L'immeuble se situe dans une zone aménagée et raccordée à tous les réseaux publiques (SONEDE, STEG ET ONAS).

Mise à prix : Deux cent quatre vingt dix mille soixante et un dinars 936 millimes (290 061.936d) évalué par l'expert Asma Daghbougi MRABET dans son expertise du 26/02/2024 suite à une ordonnance sur requête n°83069 délivrée par Mr le président du Tribunal de première instance de Béja le 3/10/2023.

Date de la vente : La vente aura lieu le jeudi 10/10/2024 à partir du 9h du matin par devant le tribunal de première instance de Béja.

Visite des lieux : La visite des lieux est possible tous les jours de la semaine de 8h du matin à 18h du soir. Pour de plus amples informations s'adresser à l'Etude de l'avocat poursuivant ou au greffe du Tribunal de première instance de Béja pour prendre connaissance du cahier des charges.

Remarque : L'enchérissement ne peut se faire que par voie d'avocat et après consignation du tiers de prix initial soit par chèque certifié, soit par caution bancaire irrévocable. Pour participer aux enchères, les étrangers doivent être munis de l'autorisation du gouverneur compétent.

2024402256VEPA1

Avis aux créanciers

Nomination du liquidateur judiciaire

En vertu de la décision n°87249 rendue par le Tribunal de première Instance de Mannouba le 27 août 2024, il a été décidé la nomination de Mme. Jabri Ouesleti Abir en tant que liquidateur judiciaire de l'association Amis de la bibliothèque et des livres M.F : 1669240J. Il appartient à tous les créanciers de présenter leurs dettes dans un délai de 30 jours à partir de cette publication au liquidateur à l'adresse 11 rue d'Alger, Immeuble 2, Appartement 2 Tunis.

2024T00849VEPA2

Appel d'offres N°11

Cession sans détermination de la mise à prix

De la société LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS DE FACON GLOBALE A AUTRUI

SA

Capital : 32885960,000

RNE : 0004507R

N° d'affiliation à la CNSS : 27949/13

S S : Rue Ibn Khaldoun 4018 Sousse

Conformément à la décision rendue par le Tribunal de première instance de SOUSSE en date du 19/8/2024 dans le cadre de l'affaire n°232/32, le contrôleur d'exécution Mr Belgacem BEN KHALED IMMEUBLE EL AHMADIA 04 Rue Georges gorse LA CORNICHE SOUSSE (Tél et Fax : 73217330 portable 98401023) informe les intéressés de la prolongation des délais de réception des offres d'achat de la société LES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS inscrite au RNE sous n°M0004507 R au 11 Octobre 2024 sans détermination de la mise à prix.

La visite de l'établissement n'est possible qu'après avoir fixé un rendez-vous avec le contrôleur d'exécution et le retrait du cahier des charges contre le paiement de 200.000.

Les offres doivent être adressées au contrôleur d'exécution Mr Belgacem Ben Khaled à l'adresse sus-indiquée par lettre recommandée avec accusé

de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

Ne pas ouvrir

Appel d'offres relatif à l'achat DES ATELIERS MECANIQUES DU SAHEL AMS

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 11 octobre 2024.

2024S01132VEPA2

Appel d'offres N°08

Vente d'un lot de terrain avec toutes ses composantes appartenant

A la société TUNISIENNE DES PEINTURES

PUREX

SARL

Capital : 60.000,000 DT

ID : 0023282 A

N°d'affiliation à la CNSS : 13449553

Siège social : Zaouit Sousse Avenue 7 Novembre Sousse

Et la vente d'un lot de terrain appartenant au gérant failli de ladite société sis à Sahline Monastir

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de première instance de Sousse sous le n°141 en date du 19/8/2024, il a été décidé la prolongation des procédures de vente du terrain consistant au lot n°14 bis extrait du titre foncier n°17000 avec toutes ses composantes à son état appartenant à ladite société sis à la zone industrielle à Sidi Abdelhamid Sousse avec une mise à prix fixée à 1.032.624.000 ainsi que la vente du terrain appartenant au gérant failli objet du titre foncier n°45213 avec une mise à prix fixée à : 72.000,000. Pour plus d'informations, contacter le syndic de faillite de ladite société Mr Belgacem Ben Khaled son Bureau à l'immeuble EL AHMADIA 04 Rue Georges Gorse 4000 Sousse (73217330- 98401023).

Les offres doivent être adressées au syndic de faillite Mr Belgacem Ben Khaled à son adresse précitée par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR

Appel d'offres relatif à l'acquisition de deux terrais dans le cadre de la faillite de la société PUREX Le dernier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 11 octobre 2024.

2024S01133VEPA2

Appel d'offres N°5

Sans détermination de la mise à prix pour la cession

De la société ELBENE INDUSTRIE

De façon globale à autrui

SA au capital : 40.000.000 DT

IU : 0010478 S

N° d'affiliation à la CNSS : 50137/85

S.S : Sidi Bouali 4040 Sousse Tunisie

En vertu d'une décision du Tribunal de première instance de Sousse 01 en date du 02/9/2024 dans l'affaire n°37/117, il a été décidé la prolongation des délais de réception des offres relatives à la cession de la société ELBENE INDUSTRIE d'une façon globale à autrui sans détermination de prix et l'assignation à l'administrateur judiciaire Belgacem Ben Khaled d'effectuer les annonces légales requises.

Les offres doivent être adressées au contrôleur d'exécution Maître Belgacem BEN KHALED à son adresse : IMMEUBLE EL AHMADIA 4 Rue Georges GORSE LA CORNICHE SOUSSE (Tél et Portable 73217330 - 98401023) à travers la poste par lettre recommandée avec accusé de réception dans une enveloppe sans aucune indication de l'identité du soumissionnaire et doit porter la mention suivante :

NE PAS OUVRIR

Appel d'offre relatif à l'achat de la société ELBENE INDUSTRIE Ex TUNISIE LAIT"

Le denier délai de remise des offres est fixé pour le vendredi 01 novembre 2024.

2024S01134VEPA2

Jugement déclaratif de Faillite N°38

Société ENERGY INDUSTRIES

I.U : B2437142010

Siège social : Zone industrielle bousalim Jendouba

En vertu du jugement rendu par le Tribunal de Première Instance de Jendouba le 15/7/2024 sous le numéro 38, il a été déclaré en premier ressort la faillite de la Société ENERGY INDUSTRIES, son identifiant unique B2437142010, considérant qu'elle est suspendue du paiement de ses dettes, à partir de la date 2016, la nomination de monsieur Oussama el Chihi Juge-commissaire de la faillite et Mme Sameh Khmiri et l'autorisation d'inclure le contenu de ce registre national des institutions de l'entreprise en faillite et de le publier au Journal officiel de la République Tunisienne et de l'afficher comme l'exige la loi, comme l'autorisation de placer des scellés partout où cela est nécessaire et d'inclure une hypothèque légale pour l'entreprise en faillite bénéfice du groupe des créanciers sur les biens appartenant à l'entreprise en faillite, et les frais correspondants doivent être supportés sur le produit de la faillite.

Le jugement est mentionné sur les titres fonciers relatifs aux immeubles appartenant à la société ainsi que sur les autres registres publics où il y a inscrit des biens de la société en faillite et la mention d'une hypothèque immobilière au profit des créanciers dans un délai de 15 jours à compter du prononcé du ce jugement.

Le greffe du Tribunal doit afficher l'extrait du jugement au tribunal de première instance de Nabeul, le transmettre au procureur de la République, au greffe du registre national des entreprises, ainsi qu'au syndic régional de l'arrondissement où se trouve le siège principal de la société débiteur et ce dans un délai de dix jours à compter du prononcé du Jugement.

Ils appartiennent aux créanciers de présenter les preuves de leurs créances dans les quinze jours qui suivent la publication du jugement de faillite au Journal officiel de la République Tunisienne.

Ce délai est augmenté de soixante jours ainsi qu'à l'égard des créanciers domiciliés hors du territoire Tunisien, selon l'article 530 et 531 de la loi n°2016-36 du 29 avril 2016, relatives aux procédures collectives, et ça sera directement au cabinet de Syndic de faillite, Mme SAMEH KHMIRI, sis au 48 Rue d'IRAN Lafayette 1002 Tunis, 2ème étage, ou par lettre recommandée avec accusé de réception à la même adresse.

2024402250VEPA2

Appel d'offres dans le cadre de la cession

De la «SOCIETE LA PROMOTION TOURISTIQUE «LES CYCLAMENS»

(HOTEL EL MECHMOUM - YASMINE HAMMAMET)

Capital social : 4319000 DT

RC : B143271996

MF : 0043059 F/M/000

Conformément à la décision du Tribunal de Première Instance de Tunis rendue le 15 mars 2013, le commissaire à l'exécution de la Société ci-dessus mentionnée, Madame Awatef MARZOUKI FITOURI lance un appel d'offres pour la cession de la société ci-dessus mentionnée.

Tout intéressé est invité à retirer le cahier des charges, du bureau du commissaire à l'exécution sis au 92 rue 8600, Charguia 1 - 2035 Tunis, contre le paiement de la somme de deux cents dinars (200 DT).

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposées directement au nom du commissaire à l'exécution.

Madame Awatef MARZOUKI FITOURI avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 24 septembre 2024.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler au numéro 71 771 212.

2024402261VEPA2

Appel d'offres dans le cadre de la cession

De la «SOCIETE PRESTIGE HOTELS & RESORTS SA

(HOTEL IMPERIAL PARK)

Siège social : Yasmine Hammamet

Capital : 9 400 000 DT

RC : B5881995

MF : 0433122Q/M/000

Conformément à la décision du Tribunal de Première Instance de Tunis rendue le 5 juillet 2018, le commissaire à l'exécution de la Société ci-dessus mentionnée, Madame Awatef MARZOUKI FITOURI lance un appel d'offres pour la cession de la société ci-dessus mentionnée.

Tout intéressé est invité à retirer le cahier des charges, du bureau du commissaire à l'exécution sis au 92 rue 8600, Charguia 1 - 2035 Tunis, contre le paiement de la somme de trois cents dinars (300 DT).

Les offres doivent parvenir à l'adresse ci-dessus indiquée sous plis fermé et recommandé ou déposées directement au nom du commissaire à l'exécution Madame Awatef MARZOUKI FITOURI avec la mention «appel d'offres à ne pas ouvrir» et ce au plus tard le 24 septembre 2024.

Pour plus de renseignements, veuillez appeler au numéro 71 771 212.

2024402262VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

SOCIETE EL BEJI

Société anonyme

Au capital de 57 950 dinars

Siège social : municipalité de Sidi Bou Said

Identifiant Unique : 0011921V

Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire qui aura lieu le vendredi 4 octobre 2024 à 11 h au siège de la société sis à la municipalité de Sidi Bou Said à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Changement de l'adresse du siège de la société.

2024T00846SANB3

Société EL BEJI

Société anonyme

Au capital de 57 950 dinars

Siège social : municipalité de Sidi Bou Said

Identifiant Unique : 0011921 V

Messieurs les actionnaires de la société sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le vendredi 4 octobre 2024 à 9h 30 au siège de la société sis à la municipalité de Sidi Bou Said à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023,

- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2023,

- Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration,

- Affectation du résultat de l'exercice 2023,

- Quitus aux administrateurs pour la gestion au titre de l'exercice 2023,

- Pouvoirs pour formalités.

- Cession d'une action au profit de Mr Mohamed Salah Omrani le nouveau PDG

- Divers.

2024T00847SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE INDUSTRIELLE NOUVELLE ASSEMBLAGE AUTO TRUCKS SINAAT

Société anonyme

Au capital de 1.000.000 Dinars

Siège social : Immeuble SETCAR GP1 Km 13 Ez-zahra

Identifiant Unique : 1810239N

Messieurs les actionnaires de la société SOCIETE INDUSTRIELLE NOUVELLE ASSEMBLAGE AUTO TRUCKS" SINAAT" sont priés d'assister à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 4 octobre 2024 à 10h à Ez-Zahra Route de Sousse, Km 13 à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Approbation du mode et du délai de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire.

2- Lecture du rapport de gestion de l'exercice 2023.

3- Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2023 et approbation des conventions et opérations effectuées dans le cadre des dispositions prévues par les articles 200, 205 et 475 du code des sociétés commerciales.

4- Approbation des états financiers de l'exercice 2023.

5- Quitus aux administrateurs.

6- Fixation des jetons de présence.

7- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités prévues par la loi.

2024R02301SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

SOCIETE WELLNESS MEDICAL CLINIC DIDON

Société anonyme

Au capital de 6.000.000 DT

Siège social : IMMEUBLE CARTHAGENE - Centre Urbain Nord - 1082 - Tunis

Objet social : POLYCLINIQUE

Identifiant unique - RNE : 1779784A

Matricule fiscal : 1779784A/A/M/000

Le conseil d'administration convoque tous les actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire qui se tiendra le vendredi 27 septembre 2024 à 8h30 au siège social et ce à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport du conseil d'administration relatif à l'augmentation du capital.

2. Lecture du rapport du commissaire relatif à l'augmentation du capital.

3. Appel à la souscription à l'augmentation du capital et fixation des détails de souscription.

4. Délégation des pouvoirs au conseil d'administration pour l'accomplissement des formalités légales relatives à l'augmentation du capital.

2024402224SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale extraordinaire

«ADWYA S.A»

Société anonyme

Au capital de 21 528 000 dinars

Siège social : Route de la Marsa Km 14 Tunis

Identifiant Unique : 0014346Y

Messieurs, les actionnaires de la société «ADWYA» société anonyme, sont convoqués en Assemblée Générale Extraordinaire qui se tiendra le vendredi quatre octobre deux mille vingt quatre 4/10/2024 à 12H aux locaux du Groupe KILANI sis à la rue 8603 n°25 Zone Industrielle - la Charguia 1 - 2035 (Tunis), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement du mode de gouvernance de la société ;

2- Modification corrélative des statuts;

3- Pouvoirs pour formalités.

2024402257SANB3

Convocation des actionnaires à l'assemblée générale ordinaire

«ADWYA S.A»

Société anonyme

Au capital de 21 528 000 dinars

Siège social : Route de la Marsa Km 14 Tunis

Identifiant Unique : 0014346Y

Messieurs, les actionnaires de la société «ADWVA» société anonyme, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le vendredi quatre Octobre deux milles vingt quatre 4/10/2024 à 11H00 aux locaux du Groupe KILANI sis à la rue 8603 n°25 Zone Industrielle - la Charguia 1 - 2035 (Tunis), afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Approbation de l'autorisation du Conseil d'Administration au Directeur Général pour la signature des contrats de crédits de gestion avec l'«UBCI», totalisant la somme de 6.600.000 DT et des contrats de crédits leasing totalisant la somme de 3.000.000 DT ainsi qu'aux hypothèques et nantissements mis en place;

2. Nomination de nouveaux administrateurs;

3. Pouvoirs pour formalités.

2024402258SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société de Promotion Touristique du Kef

S.A au capital de 6 500 000.000 dinars

Siège social : Rue Lac Léman Résidence 2001 Bloc Prima A Bureau 22

Identifiant unique : 1374355J

Messieurs les actionnaires de la Société de Promotion Touristique du Kef, sont invités à l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura lieu le mardi 01 octobre 2024 à 09 heures au siège de Capsa Capital Partners sis au 10 bis, Rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville, 1002 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification des modes et délais de convocation

2. Lecture et approbation du rapport de gestion au titre de l'exercice 2023 ;

3. Lecture des rapports général et spécial du Commissaire aux comptes au titre de l'exercice 2023 ;

4. Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2023 ;

5. Approbation des conventions règlementées prévues à l'article 200 du Code des sociétés commerciales conclues au cours de l'exercice 2023 ;

6. Affectation du résultat de l'exercice 2023 ;

7. Fixation du montant des jetons de présence au titre de l'exercice 2023 ;

8. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2023 ;

9. Pouvoirs en vue des formalités.

2024402263SANB3

ACTES ADMINISTRATIFS

Avis au public

Avis au public

Le public est informé que Moez Elloumi, gérant de la société huilerie elloumi a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°11166/5 en date du 19 juillet 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'ouverture d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en la constitution d'une huilerie, située sur la route nationale n°13 au point de kilométrage 129.15 du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation sidi ouest et la commune lessouda.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué sidi bouzid ouest et le secrétaire général de la commune lessouda dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que Mr Farah Ouni, gérant de la société eljawda d'huiles extra a présenté une demande enregistrée au siège du gouvernorat de sidi bouzid sous le n°9062/5 en date du 7 juin 2024 en vue d'obtenir une autorisation en extension d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en extension d'une huilerie, située sur la route nationale n°03 au point de kilométrage 282.000 du gouvernorat de sidi bouzid, conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de sidi bouzid, la délégation Sidi Ali Ben Oun et la commune Sidi Ali Ben Oun.

Toutes les réclamations que les intéressés croiraient devoir présenter contre l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par le gouverneur de sidi bouzid, délégué Sidi Ali Ben Oun et le secrétaire général de la commune Sidi Ali Ben Oun dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "VEGA CONFECTION" dont le siége social est situé à la rue 1 Juin à Kalaa Kebira gouvernorat de Sousse a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous le N° A-2024-09-0201-0000438 en date du 13 Janvier 2023 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection des vêtements de travail située à la zone industrielle de Kalaa Kebira du gouvernorat de Sousse et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Sousse et de la municipalité de Kalaa Kebira.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le gouverneur de Sousse ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité de Kalaa Kebira ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

Le public est informé que la société "SIP PLUS CONFECTION" dont le siège social est situé à la zone industrielle Essouassi du gouvernorat de Mahdia a présenté une demande enregistrée au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie sous n°A-2024-09-0201-0007694 en date du 23 Mai 2024 en vue d'obtenir une autorisation d'installation et d'exploitation d'un établissement classé de deuxième catégorie consistant en une unité de confection des vêtements située à l'adresse susvisée et ce conformément aux plans annexés à la demande susvisée qui peuvent être consultés aux sièges du gouvernorat de Mahdia et de la municipalité d'Essouassi.

Toutes les réclamations ou observations relatives à l'incommodité éventuelle de l'exploitation de l'établissement projeté seront reçues par Messieurs le premier délégué chargé de la gestion des affaires du gouvernorat de Mahdia ou le secrétaire général chargé de la gestion des affaires de la municipalité d'Essouassi ou le directeur de la Sécurité au Ministère de l'Industrie des Mines et de l'Energie, dans un délai d'un mois à compter de la date de publication de cet avis.

DIVERS

Avis au public

Avis

Mohamed Moez ben Houcine Kchaw annonce qu'il possède un terrain d'une superficie de 476 m² avec une maison sise à Sfax route Gremda km 7 rue Imem Sahnoun son titre de propriété a disparu il veut avoir un extrait de l'acte original tout contestant devra s'adresser au bureau du notaire Houda Ksibi rue des notaires Sfax dans un délai de 30 jours.

2024X01138DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce numéro 2024402161FCCC2 parue au jort numéro 102 en date du 3/9/2024 page 2195 visant à rectifier :

Erreur émise par l'Imprimerie officielle

Erreur : reçu 1036538

Correction : reçu numéro M096538.

2024402252RECZ9